

# LE MAG'

Les  
**AUXONS**

Juillet 2023

## NOUVEAU CONCEPT POUR LE MAG' À LA RENTRÉE

Sans chambouler particulièrement la formule, le Mag' que vous connaissez passera dès la rentrée de septembre à une nouvelle fréquence. Le Mag' paraîtra tous les deux mois sous sa forme actuelle, et vous pourrez retrouver l'actu et l'agenda de la commune sous formes de brèves vous annonçant tous les temps forts à venir les mois sans mag'.

## DÉBUT DES TRAVAUX DE LA MICRO-CRÈCHE

Une réunion de présentation de secteur sera prévue avec les riverains à une date qui sera communiquée ultérieurement. L'ouverture est prévue pour septembre 2024. Voici un aperçu du futur bâtiment qui trônera donc en face de l'école.



Page

1



## **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUIN**

Voici les délibérations adoptées lors du dernier Conseil Municipal :

- Vente groupée ONF de 567m3 de bois résineux
- Projet de Plan Local de l'Habitat (PLH) proposé par Grand Besançon Métropole
- Convention avec Habitat 25 pour l'occupation d'une zone de stockage sur l'espace communal
- Approbation de la liste des référents déontologues du Centre de Gestion du Doubs
- Délibération modificative n°1 – affectation de résultat budget communal
- Vote du budget primitif de la commune 2023
- Nouveau taux pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires : le conseil vote pour le maintien du taux en vigueur pour la commune depuis 2015, soit 11,03%
- Travaux de réhabilitation de la fontaine rue de l'Eglise : choix de l'entreprise Heitmann parmi les 4 entreprises ayant candidaté
- Rénovation thermique de l'Eglise Saint-Pierre : remplacement du générateur d'air chaud au fuel par un générateur au gaz de ville avec thermorégulation pour la somme de 27 108,10€
- Remboursement de la caution du Docteur Juillet d'un montant de 1 020€ suite à son départ en retraite
- Attribution de subventions aux associations : Auxon Music, pour un montant de 300€ suite à l'organisation du concert du 13 juillet 2022. Le Comité des Fêtes, pour un montant de 300€ suite à l'organisation de la fête de la galette du 8 janvier 2023

## **BUDGET ÉCOLE**

Pour tenir compte des augmentations du prix des fournitures scolaires et du papier, la municipalité a décidé de ne plus imputer le coût d'entretien du photocopieur au budget alloué à chaque élève. Le budget pédagogique est donc augmenté de 8 euros par élève. La mairie fournira également 25 cartons de 5 ramettes de papier blanc.

Le nouveau budget de 52,50€ par élève et par an est réparti de la manière suivante : 37€ de budget pédagogique (en hausse de 8€ donc), 9€ de transport et 6,50€ de fonctionnement direction (matériel commun, bibliothèque, sport, pharmacie). Les enseignantes remercient la municipalité pour cet effort et soulignent un bol d'air bienvenu pour les ressources pédagogiques.

## **DERNIÈRES DATES DES CONSULTATIONS PLU**

Dans le cadre de la modification en cours du PLU communal, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie des Auxons le mercredi 12 juillet 2023 de 16h à 18h. Vous pouvez vous y rendre librement si vous avez des questions à lui soumettre.

## FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette année, la municipalité a décidé d'organiser un forum des associations le

**Samedi 9 septembre 2023**

Son but : réunir sur un même lieu au pôle sportif et culturel toutes les associations pour permettre aux familles de découvrir, essayer certaines activités, s'inscrire, et pourquoi pas s'investir dans des structures en tant que bénévoles !

Cette journée commune aura lieu de 9h à 17h.

Buvette et petite restauration sur place organisée par le Comité des Fêtes.



## VISITE DU COLLÈGE POUR LES CM2

Le 8 juin dernier, les CM2 de notre école des Auxons sont allés visiter le collège de Châtillon-le-Duc. Visite du CDI, du verger, du réfectoire, des salles de sciences, d'art plastique, musique, le foyer, l'étude.. Que d'émerveillement et que de questions !

Une appréhension qui s'est vite transformée en joie lors de la récréation où l'on a pu croiser quelques auxois, "les grands", qui sont venus voir les futurs 6èmes de leur village !!



# LES AUXONS



## 13 juillet 2023

# Feu d'artifice

★ **Dès 19h30**  
**Restauration La Cuisine de David**  
**Buvette**  
**Concert Manon Z Moon**

★ **A 22h30**  
**Feu d'artifice**



**PÔLE SPORTIF**

Les **AUXONS**

fetesdesauxons@gmail.com

Comité Des Fêtes Des Auxons

## TOURNOI DE PÉTANQUE ANIM'AUXONS 25 JUILLET

La section Pétanque d'Anim'Auxons vous invite à son tournoi amical auquel participeront les boulistes de la commune et ses alentours.

Mardi 25 Juillet 2023 au Pôle sportif et culturel des Auxons. Démarrage à 13h30 précises !

Tournoi en triplettes à la mêlée tournante sur 4 parties.  
Participation gratuite - Lots aux 3 premiers du classement.

Inscription obligatoire avant le 14 Juillet et renseignements complémentaires par téléphone au

06.37.48.15.36 ou au  
07.81.10.89.50



## Tournoi Amateur PETANQUE

En Triplettes mêlée tournante / 4 Parties

### MARDI 25 JUILLET 2023

13h30 Complexe Sportif, Les Auxons



Inscription gratuite AVANT LE 14/07/2023

PAR MAIL : fidel.lopez25320@gmail.com

PAR TÉL/SMS : Fidel 07 81 10 89 50  
Josette 06 76 22 26 40



Buvette sur place



## SORTIE « JOURNÉE TRAIN DES HIRONDELLES » AVEC ANIM'AUXONS

Anim'Auxons vous invite à participer à une sortie : « Journée Train des hirondelles » en co-voiturage des Auxons à la gare de Dole.

Excursion commentée en train de Dôle à Saint-Claude à travers la forêt de Chauv, les vignobles de l'Arbois, les plateaux du Grandvaux, la Vallée de la Bienne et sa succession de viaducs jusqu'à 948 mètres d'altitude au col de la Savine.

Déjeuner convivial au restaurant - Pot de l'amitié avant de prendre le train de retour.

La balade en train peut se faire sur 2 dates, en plus des visites suivantes :

Soit le 28/09 Visite de la cathédrale et du musée de l'Abbaye

Soit le 11/10 Visite de la cathédrale et du musée de la pipe et du diamant



Nombre de places limité – inscriptions prises dans l'ordre d'arrivée et impératives avant le 20 Juillet

Coût 76 € pour l'ensemble de la journée, hors covoiturage. Renseignements au 07 81 06 44 24

## LES ÉLÈVES REMERCIENT LE JUDO CLUB

Quoi de plus beau qu'un dessin des enfants et leurs sourires en remerciements ?

La classe de CM2 des Auxons a réalisé ce joli tableau pour remercier Thierry Cuenot pour les cours de judo donnés cette année les vendredis.

Le Judo Club des Auxons remercie à son tour le groupe scolaire des Auxons pour ce bel échange toute l'année avec les différentes classes.

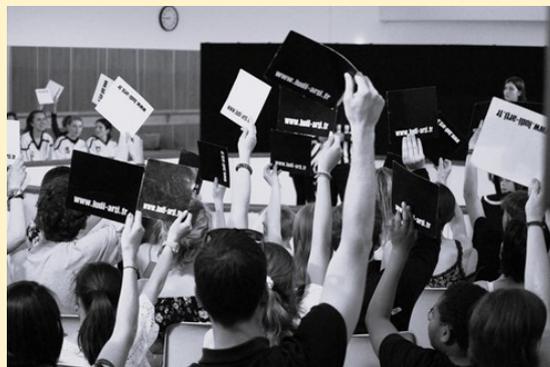


## FIN D'ANNÉE DE L'ASCA

L'Association Sportive et Culturelle des Auxons fête la fin de son année

L'occasion de compiler durant un week-end : le théâtre d'improvisation le vendredi 2 juin puis le Gala de danse le samedi 3 juin en matinée pour finir avec le repas dansant en soirée.

Une belle saison qui s'achève pour cette association auxoise qui regroupe de nombreuses activités !



## SORTIE NATURE AVEC LA LPO

Samedi 17 juin, 37 personnes (dont une dizaine d'enfants) ont participé à la sortie du samedi matin aux Auxons, organisée par la Ligue de Protection des Oiseaux.

Les curieux, essentiellement issus d'habitants du village, ont pu réaliser de belles observations : hirondelles, merle chantant la bouche-pleine, cris incessants d'un rossignol, gazouillis continu d'un serin cini, ritournelle de pinsons des arbres, quelques étourneaux, faucon crécerelle bien en vue dans un arbre, troglodyte mignon, plusieurs couples de pie-grièches écorcheurs au sommet de leurs buissons épineux, fauvette à tête noire et pouillot véloce en forêt.

D'après les spécialistes de la LPO, le village recèle de belles prairies avec un réseau de haies plutôt bien préservé, grâce à la politique menée par la commune avec plus de 3km de haies plantées. La présence régulière de la pie-grièche écorcheur en est clairement un indicateur.

Merci à eux pour cette initiative !

## VOLS DE CÂBLES EN CUIVRE : VIGILANCE !

Le service voirie de GBM nous signale qu'une bande organisée agit en ce moment pour voler du câble électrique en cuivre dans les candélabres et les réseaux électriques enterrés d'éclairage public.

Novillars, Chalezeule, Saint Vit, Besançon ont été touchées à ce jour.

La bande intervient en général dans des zones calmes (parcs et jardin, petite rue isolée) et sans doute de nuit.

Ils sont probablement habillés avec des habits de techniciens (jaune ou orange fluo). Le câble est tiré depuis la trappe de visite en pied de poteau au moyen d'un véhicule.

Soyez vigilants et alertez la mairie sur le téléphone d'urgence en cas de doute et n'hésitez pas à faire passer le message autour de vous.

Page

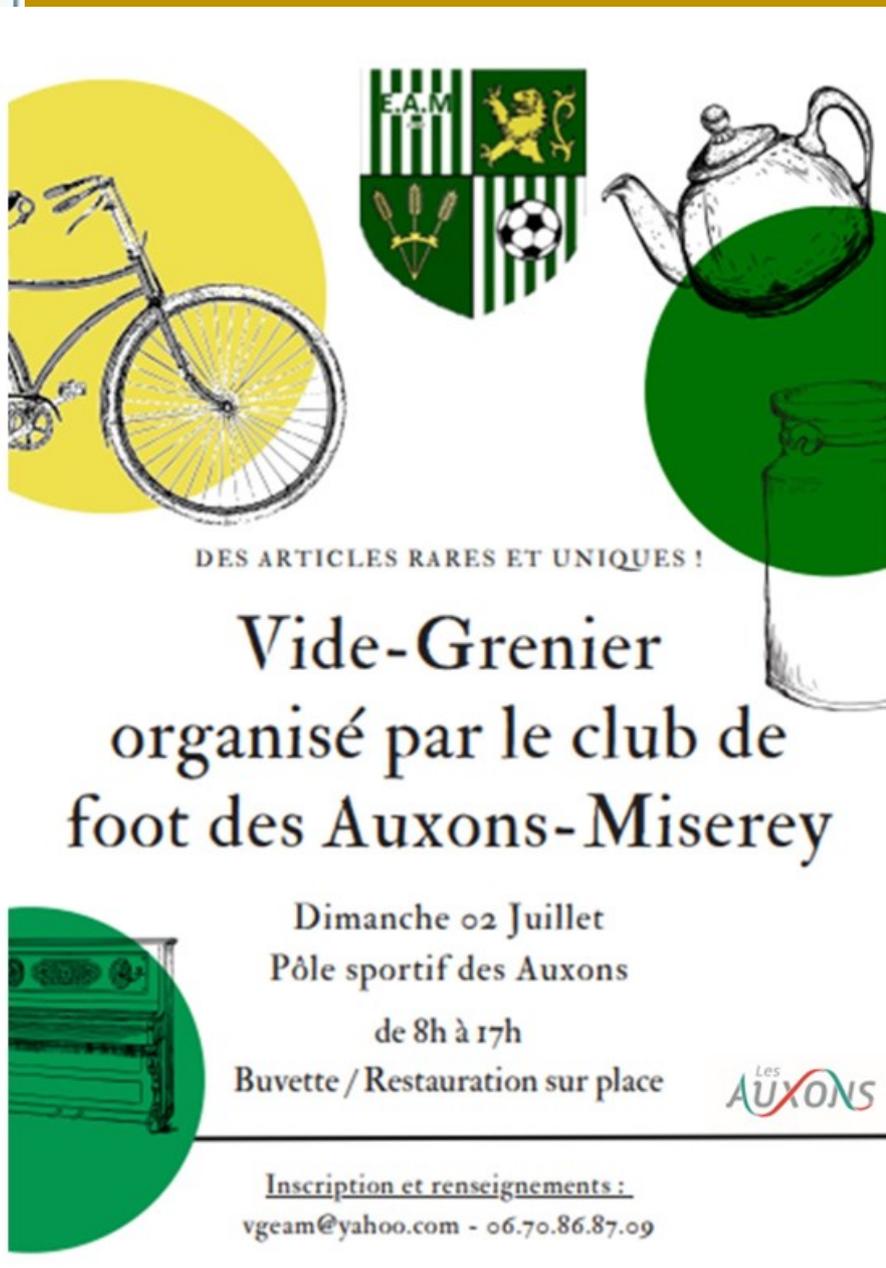
6

## LA COUPE AU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à leur belle victoire en finale de la Coupe Crédit Mutuel, la Présidente, l'entraîneur et quelques joueurs sont venus présenter la fameuse coupe lors d'une séance du Conseil Municipal.

L'occasion pour eux de remercier les élus pour leur présence et leur soutien.

Un grand merci au club de l'Espérance Auxons-Miserey pour cette sympathique surprise !



DES ARTICLES RARES ET UNIQUES !

# Vide-Grenier organisé par le club de foot des Auxons-Miserey

Dimanche 02 Juillet  
Pôle sportif des Auxons  
de 8h à 17h  
Buvette / Restauration sur place

Inscription et renseignements :  
vgeam@yahoo.com - 06.70.86.87.09



# Week end musique au pôle sportif et culturel !!

Page

7

## FÊTE DE LA MUSIQUE AU BISTROT DES AUXONS

Vendredi 23 juin, « La Cuisine de David » en partenariat avec le Comité des Fêtes organisait la fête de la musique sur le parking et la terrasse du Bistrot des Auxons.

Entre 300 et 400 personnes s'étaient déplacées pour profiter du barbecue et des boissons proposés et pour danser sur les morceaux diffusés par Didier Girod.

Une soirée chaude et festive comme on aime en voir dans le village !



## CONCERT D'AUXON MUSIC



Samedi 24 juin avait lieu le concert de fin d'année d'Auxon Music.

Pour sa première dans la grande salle du pôle sportif et culturel, 350 personnes étaient au rendez-vous pour venir écouter les 22 groupes éphémères mis sur pied par les profs et les élèves pour l'occasion.

Un concert de plus de 2H30 agrémenté de boissons et restauration qui a réjoui un large public, et pas seulement les élèves et leur famille, réuni par la musique lors d'une belle soirée d'été !

L'association Auxon Music remercie la mairie pour le prêt du pôle sportif pour l'occasion.



## AVIS DE DÉCÈS :

Poyard Claude né le 17/09/1938  
décédé le 05/06/2023

**EN CAS D'URGENCE :** nous vous rappelons le numéro pour contacter la mairie en dehors des horaires d'ouverture : **06.30.22.38.26**

Page

8

## UN AUTEUR LOCAL A LA BIBLIOTHÈQUE

Samedi 10 juin, la bibliothèque communale des Auxons a accueilli avec grand plaisir Monsieur Claude Guillemain, écrivain auxois, ainsi que son épouse.

Ce fut un moment d'échange bien sympathique. Amis lecteurs, sachez que tous les livres de cet auteur sont à votre disposition à la bibliothèque y compris son dernier "La revanche des cloportes".



## KERMESSE DE LA FARANDOLE

La fin de l'année scolaire est traditionnellement marquée par la kermesse organisée par la Farandole des Auxons.

Celle-ci avait lieu cette année le vendredi 23 juin après l'école à partir de 17h.



L'occasion pour enfants et parents de profiter des jeux, des boissons et du barbecue proposés par les bénévoles de l'associations sous un beau soleil d'été !

## EXERCICE DES POMPIERS AU CHÂTEAU

Samedi 24 juin avait lieu un exercice d'entraînement des pompiers au Château des Auxons. Les sapeurs-pompiers de Pouilley-les-Vignes participaient à une journée de formation et de perfectionnement incendie et sécurité. Ils remercient la mairie des Auxons pour la mise à disposition du Château, qui s'avère être un lieu idéal et privilégié pour effectuer des manœuvres en milieu réel et proches de la réalité pour les hommes du feu.



## COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

Enedis prévoit d'intervenir sur le réseau électrique de la commune et nous prévient d'une coupure d'électricité :

Le Mercredi 5 juillet 2023 de 8h à 9h

Sont concernés :

Du 33 au 41, du 22 au 36 et 39B rue des Vignes

2, 6, du 14 au 26 rue du Coteau

Du 1 au 9, 15, du 19 au 23 rue de la Diligence

Du 42 au 46 route de la Chapelle

Du 1 au 3, du 7 au 11, 25, du 2 au 4, du 8 au 10, 7A, 1B, 9A, 9B rue Montelier

Merci de votre compréhension.

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SÉCHERESSE

L'alerte sécheresse de niveau 1 est déclenchée dans notre département désormais.

Merci à tous de respecter les consignes d'usage de l'eau afin de préserver la ressource. **Consultable en mairie et sur le site de la commune.**

**CANICULE, FORTES CHALEURS  
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES**

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOILETS LE JOUR
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

### RAPPEL DES BONS GESTES

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables. Nous devons éviter les gaspillages. Avec ces gestes simples, nous pouvons réduire notre consommation de 30%.

- Réparez toute fuite d'eau sans tarder
- Privilégiez les douches aux bains
- Installez des équipements sanitaires économes en eau
- Pensez à constituer des réserves d'eau de pluie pour arroser votre potager et jardin
- Économisez l'eau, c'est protéger la ressource. C'est aussi réduire ses dépenses.

### POUR EN SAVOIR PLUS



La Direction Départementale des Territoires du Doubs

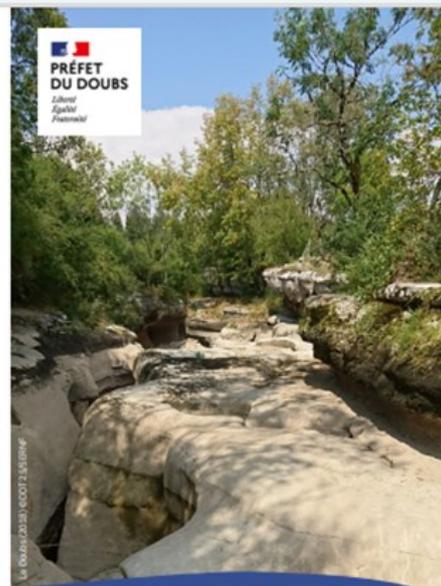
Service Eau, Risques, Nature & Forêt  
Pôle Viotte - 5 voie Gisèle Halimi  
25000 Besançon  
Courriel : ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr

La DREAL  
Bourgogne-Franche-Comté

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

eaufrance  
Service public d'information sur l'eau  
[www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)

OFB  
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ  
<https://ofb.gouv.fr>



### VOIR AUSSI

Deux sites pour consulter les arrêtés de restriction d'eau, les secteurs concernés et les actualités liées à la sécheresse :

- [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr)
- [propluvia.developpement-durable.gouv.fr](http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr)

## ALERTE SÉCHERESSE

Juin 2023

En période de sécheresse, l'arrêté de restriction des usages de l'eau permet de garantir la disponibilité de la ressource en privilégiant une **gestion humaine raisonnée**.

# PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

Ces mesures ne sont pas applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées. Dans ce cas les horaires sont à respecter

## Arrosage

## Nettoyage

## Remplissage Vidange

	Jardins potagers y compris partagés	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en pots	Espaces verts, arbres et arbustes	Terrains de sport enherbés voir 5	Terrains de golf voir 6	Toitures, façades, terrasses	Stations de lavage	Voiries	Piscines privées de plus de 1m <sup>3</sup>	Piscines ouvertes au public
1 Alerte	 sauf de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h et pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	 sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h	 sauf avec matériel à haute pression et autolaveuse	 sauf pour des pistes équipées de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée ou portique programmé ECO sur ouverture partielle	 sauf avec matériel à haute pression ou balayeuse automatique	 sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	 Pas de restrictions particulières
2 Alerte renforcée	 sauf de 20h à 8h	 sauf pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	 sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	 sauf terrains à enjeu national ou international dont l'arrosage sera minimal. L'eau de pluie sera privilégiée.	 sauf de 20h à 8h pour les greens et départs.	 voir4 sauf travaux programmés avant passage en alerte renforcée et avec une entreprise de nettoyage professionnel	 sauf pour des pistes équipées de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée <sup>5</sup> ou portique programmé ECO sur ouverture partielle	 voir 4 sauf impératif sanitaire ou usage de balayeuse automatique	 sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	 sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS
3 Crise	 sans exception	 sans exception	 sans exception	 sauf terrains à enjeu national ou international dont l'arrosage sera minimal. L'eau de pluie sera privilégiée.	 pour les greens avec limitation 350 m <sup>3</sup> par tranche de neuf trous	 voir4 sauf travaux programmés avant passage en alerte renforcée et avec une entreprise de nettoyage professionnel	 sans exception	 voir 4 sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et usage de balayeuse automatique	 sans exception	 sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS



Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.



Le plan d'économie d'eau est selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales, industrielles et artisanales.



L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en vigueur).



Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes / rivières / lacs / pompage). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés.



Pour les plans d'eau sont interdits les remplissages et les vidanges sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau.



Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible.



En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une **sanction pouvant aller jusqu'à 1500€**. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT ([ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr)) ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie).

### 1. Alerte (niveau 1)

Elle est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions.

### 2. Alerte renforcée (niveau 2)

Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints.

### 3. Crise (niveau 3)

Elle commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.

### 4. Affichette

Délivrée par la DDT (25), cette attestation fait mention des jours et horaires de consommation d'eau.

### 5. Terrains de sport

Voir restrictions dans l'arrêté cadre

### 6. Golf

Restrictions plus strictes dans l'arrêté cadre et voir l'accord cadre golf et environnement 2019-2024.